VILLE DE PARIS

Direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires

2026 DDCT 191– Demande d'approbation de la modification des statuts de la Société des Missionnaires d'Afrique.

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Madame la Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, m'a demandé, en application des articles 21, 21-1 et 24 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, de recueillir l'assentiment de votre Assemblée sur la demande d'approbation de la modification des statuts de la Société des Missionnaires d'Afrique.

La Société des Missionnaires d'Afrique, institut missionnaire de prêtres et de frères, établie en France comme Secteur de la Province d'Europe, a décidé par délibération de son conseil provincial en date du 14 janvier 2025, de se prononcer en faveur de la modification de ses statuts.

La demande est portée par son Président, le Père Michel GIRARD, Provincial, ayant reçu l'accord pour la modification des statuts de Laurent ULRICH, Archevêque de Paris.
Outre une refonte de ses statuts adaptée aux nouvelles exigences réglementaires, elle vise également au transfert de son siège social (du 3ème au 14ème arrondissement au 31 rue Friant) et à la redéfinition de ses missions.

J'ai l'honneur, en conséquence, de soumettre ce dossier à votre approbation en vous demandant de bien vouloir en délibérer, afin que la procédure puisse se poursuivre favorablement au Ministère de l'Intérieur en vue de l'intervention du décret en Conseil d'Etat.

Le Maire de Paris.